



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Université Paul-Sabatier

Question écrite n° 11527

## Texte de la question

M. Robert Huguenard appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation difficile de l'université Paul-Sabatier à Toulouse qui, ayant souscrit un contrat Etat-université, a honoré ses obligations en accueillant plus de 30 000 étudiants, en créant des IUP et en développant de nouveaux centres délocalisés. Or, l'Etat vient de lui faire connaître sa décision de ne pas créer les postes d'enseignants prévus au contrat et de ne pas reconnaître les difficultés liées au manque de personnels ITAOS. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il entend prendre pour que soient poursuivies les actions engagées et permettre que la rentrée 1994 puisse être assurée dans de bonnes conditions.

## Texte de la réponse

L'université de Toulouse III bénéficiera pour la rentrée 1994 de neuf emplois d'enseignants. La répartition des emplois a été faite cette année en privilégiant les établissements ayant un taux d'encadrement inférieur à la moyenne nationale. Or, le taux d'encadrement de Toulouse III faisant apparaître un écart négatif par rapport à la moyenne constatée (5,7 emplois) relativement faible. Pour ce qui concerne les emplois d'IATOS, l'université de Toulouse III, bénéficiant d'une dotation supérieure à la moyenne nationale d'encadrement n'a pas fait l'objet de création d'emplois.

## Données clés

**Auteur :** [M. Huguenard Robert](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11527

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 30 mai 1994

**Question publiée le :** 28 février 1994, page 982

**Réponse publiée le :** 6 juin 1994, page 2884